

## 71 - Subventions aux associations culturelles

**M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur** : Le Conseil Municipal est invité à apporter son soutien financier aux associations culturelles suivantes :

### Un Château en Espagne

L'Association Un Château en Espagne est le support artistique de la compagnie de théâtre de Céline SCHNEPF. Elle finalise une création de théâtre de texte et d'objet pour le très jeune public, intitulée *Au fond du Bois Dormant*. L'Association bénéficie d'un conventionnement triennal auprès de la Délégation Culture de la Ville de Besançon. Elle est également soutenue par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté, la Région de Franche-Comté et le Département du Doubs. La pièce *Au fond du Bois Dormant* est co-produite et programmée dans la saison 2013 de la Scène Nationale de Besançon.

Il est proposé d'apporter une aide complémentaire de 3 000 € à l'Association afin de l'aider à finaliser cette création et la passation d'un avenant à la convention triennale d'objectifs et de moyens avec celle-ci.

### Jazz Out Prod

L'Association Jazz Out Prod est la structure support de l'activité artistique du musicien bisontin d'origine camerounaise, Henri Dikongué.

Cet artiste de renommée internationale finalise la création de son 5<sup>ème</sup> album avec une dizaine de musiciens professionnels. Il est programmé à La Rodia dans le cadre du Festival des cinémas d'Afrique, Lumières d'Afrique, en novembre 2012.

Il est proposé d'apporter un soutien à la finalisation de cet album à hauteur de 1 500 €.

En cas d'accord, la somme totale, soit 4 500 €, sera prélevée sur la ligne 65.30/6574 CS 41000.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ces subventions et à autoriser leur versement aux associations susvisées
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention triennale de l'Association Un Château en Espagne.

**«M. LE MAIRE** : Pas de remarque. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 19 novembre 2012.*